

AVIS PUBLIC

La Ville de Ville-Marie désire recevoir des soumissions en vue de la conclusion d'un contrat avec un entrepreneur pour le projet de l'entrepôt municipal de l'aréna Frère-Arthur Bergeron. Les services à être fournis par l'entrepreneur devront être conformes au contenu du présent appel d'offres.

Les documents de soumission sont disponibles depuis le 31 août 2023 sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) qui détermine leurs conditions d'émission. Les intéressés peuvent s'adresser à un représentant du SEAO au numéro de téléphone 1 866 669-7326 ou en consultant le site Web : www.seao.ca

L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Attention : Notez que seuls les documents exigés aux termes du présent appel d'offres doivent être remis avec la soumission, de manière à éviter toute situation qui entraînerait que la soumission soit restrictive ou conditionnelle.

Les Soumissionnaires intéressés doivent déposer leur soumission par voie électronique sur le système SEAO ou dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres 532850252301 – Entrepôt municipal de l'aréna Frère-Arthur Bergeron** » **avant 11 h 00, le 21 septembre 2023**. Les soumissions reçues seront ouvertes le même jour, en présence d'au moins deux (2) témoins, **à 11 h 05**, au bureau de la Municipalité, à l'adresse suivante :

21, Saint-Gabriel Sud, Ville-Marie (Québec) J9V 1A1

Toute soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission dont le montant est égal à 10 % du montant total de la soumission excluant les taxes applicables, valide pour une période de cent-vingt (120) jours.

Seules sont admises à soumissionner les personnes, les sociétés, les compagnies et les corporations qui ont un établissement d'entreprise au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicables aux municipalités soit L'Accord sur le libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO).

La Ville de Ville-Marie ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des Soumissionnaires dans le cas du rejet de l'une ou de toutes les soumissions.

Ville de Ville-Marie, le 31 août 2023

Mme Karine Demers, Directrice générale
Ville-Marie

Certificat de publication

Je soussigné, Karine Demers, directrice générale de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 31 août 2023 et en le publiant dans le journal Le Reflet témiscamien le 5 septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 août 2023.

Mme Karine Demers, directrice générale
Ville de Ville-Marie